

## **Procès-Verbal Conseil d'Administration « MJC Sans Souci » du 02 Octobre 2023**

Le 02 Octobre 2023, les administrateurs de l'association « **MJC Sans Souci** » se sont réunis, au Château Sans Souci, 36 avenue Lacassagne Lyon 3<sup>ème</sup> suite à la convocation envoyée par email le 18 Septembre 2023.

La séance a été ouverte à 19h07

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du PV de CA du 03 Juillet 2023 (vote)**
- 2. Présentation de la trésorerie par Serge**
- 3. Présentation d'une estimation du résultat pour la saison 2022/2023**
- 4. Bilan de l'été et de la rentrée**
- 5. Point Ressources Humaines (recrutements, départs, heures supplémentaires, etc.)**
- 6. Point sur les activités pour la saison 2023/2024 : remplissage, activités maintenues et annulées**
- 7. Planification des prochains CA et de l'Assemblée Générale Ordinaire**
- 8. Renouvellement à l'identique de la délégation de pouvoir d'Hakim KHELAIPIA pour un an (vote)**
- 9. Modification du règlement intérieur (vote)**
- 10. Tirage au sort des administrateurs sortants du Conseil d'Administration lors de la prochaine AGO**
- 11. Souscription d'un nouveau compte à terme pour la période d'Octobre à Décembre 2023**
- 12. Points Divers**
  - Drive
  - Travaux des commissions

<b>Membres du CA</b>	
CASSIGNAC Serge	Présent
CAUGANT Aude	Présente
CHEVALLIER Françoise	Présente
COGERINO Christine	Présente départ 20h36 pouvoir donné à Ch Lambert
FERRON Antoine	Présent
GUILLERME Yves	Présent
GUYOT Christine	Absente pouvoir donné à Ch Lambert
HURAUULT Marie- Emmanuelle	Présent
JIMENEZ-MONTES Fabrice	Présent
LAMBERT Christine	Présente
LAURENT Nina	Absente non excusée
MILLAUD Aurélien	Présent
PLANTEGENET Annabelle	Présente
SZABO Cédric	Présent
TROGI Angéline	Présente
<b>Personnel de la MJC (non votant)</b>	
KHELAIFIA Hakim	Présent
<b>Autres participants (non votants)</b>	
BENICHOU Nadia	Présente
RECAMIER Philomène	Absente

Nombre de présents ou représentés votants : 14

### 1. Approbation du PV de CA du 03 Juillet 2023 (vote)

- Point 2 : Décisions prises trop verticalement (*Exemple : Compte à terme ouvert sans validation du CA*)
- Point 6 : correction d'une typo : Les jeunes doivent
- Point 7 : correction de typo : « et Bernard *COURLET*, Président et *Vice-président* PLVPB. »
- Point 8 : ajout d'une phrase : « Drive à venir. *Demande de drive avec accès pour tous les membres du CA, à tous les CR pour plus de transparence.* »

Le PV corrigé sera envoyé par email à tous les membres du CA.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

### Approbation du compte-rendu de CA

## **2. Présentation de la trésorerie par Serge**

Voir document Powerpoint présenté en séance

Informations complémentaires :

Le livret Bleu est actuellement à 3% nets d'impôts et de prélèvements sociaux (équivalent livret A pour les associations).

Pour le périscolaire, la MJC reçoit une subvention de la ville + une participation des familles. Cette dernière n'est pas maîtrisée par la MJC mais décidée par la ville et dépend du quotient familial municipal.

La subvention CAF (PSO = Prestation de Service Ordinaire) est versée selon le nombre d'enfants et le nombre d'heures de présence (périscolaire/extrascolaire). De même, le montant de base est différent selon l'âge (ado/enfants).

Prudence nécessaire lorsqu'on propose remise selon QF pour les activités régulières qui ne sont pas subventionnées, car si les remises sont trop importantes, nécessité d'augmenter le tarif de base.

La ville ne donne aucune subvention pour financer les activités régulières. Elles doivent donc être autosuffisantes.

La subvention Pass'Sport serait une possibilité dans le futur. Il faut au moins 3 ans d'existence de la structure ou être affilié à une fédération sportive pour y prétendre.

Nous sommes en attente d'un solde de subvention de l'ordre de 110K

La dernière tranche de subvention de la VDL (Dotation Globale de Financement) est en attente, théoriquement elle peut être plus faible ou plus haute que prévue ; cela dépend du périscolaire (en Fonction du nombre d'enfants réellement inscrits). Mais a priori il n'y a pas de signaux indiquant une baisse pour cette fin d'année ni pour l'année à venir.

Pour les formations : municipalité peut prendre en charge les formations BAFA pour périscolaire et extrascolaire.

Ces subventions ne sont actuellement pas comptées dans le budget.

Formation des permanents : Uniformation peut prendre en charge les formations.

## **3. Présentation d'une estimation du résultat pour la saison 2022/23**

Le cabinet BBK n'a pas encore finalisé le bilan et le compte de résultat qui devra ensuite être soumis au Commissaire Aux Comptes pour validation. Il est crucial de créer des fonds propres sur cette année et les prochaines années (environ 3 mois d'avance frais fonctionnement =2000€/jour soit environ 60k€). A terme, si plus de 3 mois de fonds propres disponibles, il est possible d'en utiliser une partie pour mettre en place un projet spécifique.

#### 4. Bilan de l'été et de la rentrée

Bilan de l'été : Le centre de loisirs était plein sur l'été. Pas de problèmes de recrutement d'animateurs. Saison s'est clôturée par une kermesse rassemblant les secteurs Enfance et Jeunesse qui a été appréciée des familles.

L'accueil « hors les murs » à destination des ados (notamment) n'a pas été possible à la fin de l'été car la demande d'OTEP (Occupation Temporaire de l'Espace Public) a été refusée comme la plupart des demandes en ce moment et impossibilité de reporter l'accueil dans la MJC qui était en travaux. Cela sera tenté de nouveau l'an prochain.

Pour les vacances d'automne à venir : capacité de 68 enfants + 24 ado chaque semaine. La 1<sup>ère</sup> semaine est complète, pas la seconde (moins de demandes).

Périscolaire : difficultés de recrutement d'animateurs BAFA pour les mercredis (journée et matin). A ce jour il y a 2 à 3 postes vacants pour les matins.

Sur le centre de loisirs journée : on note environ 12% d'absentéisme d'enfants y compris des enfants inscrits qui ne sont encore jamais venus (mais qui sont en principe facturés si pas de justificatif d'absence).

Au global, le bilan depuis le début de l'année 2023 est très satisfaisant sur les secteurs périscolaire et extrascolaire.

#### 5. Point Ressources Humaines (recrutements, départs, heures supplémentaires, etc.)

Depuis le début de l'année, 4 démissions sur le périscolaire (sur 26 animateurs) + 4 demandes de ruptures conventionnelles refusées. 2 procédures d'abandon de poste en cours (présomption de démission).

Ces chiffres de départs sont très satisfaisants au regard de nombreuses structures qui ont des taux de départ avoisinant les 80% en fin d'année scolaire.

Dénonciation des usages (certaines primes ou avantages propres à Léo Lagrange) à effet au 01/09/2023 vont avoir un impact sur la paie de septembre (baisse de la rémunération nette, variable en fonction des personnes).

La MJC atteint les 22 ETP (Equivalent Temps Plein) En décembre aura lieu l'élection du CSE.

Une information du CA est faite sur le règlement d'heures supplémentaires/jours de forfait cadre exceptionnel et lié à cette première année de lancement qui a été très chargée (préparation de la reprise du périscolaire, des vacances, des activités, etc.).

Pour cette année le rattrapage des heures/jours n'a pas été envisagé en raison du contexte de la rentrée (scolaire + première saison d'activités de la MJC). Cela n'a pas vocation à se reproduire sur les années suivantes, notamment grâce à une planification des jours de congés/RTT/récup. Le coût pour la structure a été estimé fin août à 6582 € (charges comprises) + planification de 6 RTT restant à récupérer.

Point de vigilance à avoir pour éviter que cela se reproduise dans le futur. Faire en sorte que les rattrapages d'heures ou jours supplémentaires soient plus réguliers.

Il est important de veiller à ce que les employés respectent leur temps de repos (11h consécutives de repos, RTT, congés, récupération).

Informez les employés que c'était une situation exceptionnelle pour cette année.

Règle tacite pour le forfait jour : en dessous de 4h = ½ journée de travail, au-delà = 1 journée

## **6. Point sur les activités pour la saison 2023/24 : remplissage, activités maintenues et annulées.**

Taux remplissage actuel de 73% des activités maintenues.

Quelques annulations d'activité faute d'un nombre suffisant d'inscrits + annulation du cours d'Anglais (groupe de niveau trop hétérogène, ne correspondait pas aux attentes de certains adhérents).

Pour une première année, c'est un excellent début : 464 inscrits sur 53 créneaux (sur 38 activités différentes) en partant de 0. Une bonne fluidité des inscriptions via une prise de rendez-vous en ligne.

Certaines activités ont été annulées mais peuvent correspondre à une demande et seront peut-être déployées en format stage (Exemple : Musique Assistée par Ordinateur)?

Le nombre d'activités proposées était volontairement large pour voir ce qui intéressait les gens.

Le prévisionnel ressort un excédent de 24.417€ - environ 4000€ de matériel pédagogique soit environ 20k€ d'excédent.

Il est important de conserver certaines activités même si elles sont déficitaires car elles ont un intérêt pour participer à la sociabilisation, la mixité sociale, etc. d'autres ont été ouvertes tardivement et/ou sont en cours de remplissage (encore de nouvelles demandes).

A ce stade, Hakim souhaite pérenniser/stabiliser les activités sans ouvrir de nouvelles activités ou de nouveaux créneaux avant la saison prochaine.

La problématique de la fracture numérique (notamment) est soulevée. Il conviendra de faire une analyse fine des manques sur le territoire, de créer du lien avec les services sociaux du territoire pour voir ce qui peut être proposé et avec quels financements. Hakim envisage plutôt des stages que des activités régulières sur ce thème.

Par ailleurs, des besoins/souhaits/manquent émergeront au travers des échanges avec les adhérents.

Dans le futur : prévoir de valider la cohérence entre les activités proposées et le projet associatif de la MJC.

## **7. Planification des prochains CA et de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Prochain CA 06/11/2023 à 19h

AG 06/12/2023 : proposition de faire une AG animée toute l'après-midi (à préciser).

Echange avec le personnel, les administrateurs, vote, discussion. + réunion soir pour vote.

Doivent être adhérents pour la saison 2023-24.

Mode de fonctionnement à caler.

## 8. Renouvellement à l'identique de la délégation de pouvoir d'Hakim Khelaifia pour un an

Même si elle a été rédigée il y a un an avec une clause de tacite reconduction, il est important de valider chaque année que la délégation correspond aux besoins du Directeur et aux souhaits du CA.

Pour	Contre	Abstention
13	1	0

## 9. Modification du règlement intérieur

Une proposition de modification du règlement intérieur a été effectuée afin d'être en accord avec ce qui a été fait pour les inscriptions de la saison 2023-2024.

En plus du remboursement intégral de la cotisation après une séance d'essai pour les personnes ne souhaitant pas continuer l'activité, deux options ont été proposées concernant le remboursement de l'adhésion.

Remboursement ou conservation du montant de l'adhésion :

Option 1 : conservation de l'adhésion. Limite : conserver des adhérents qui ne sont pas intéressés par l'association.

Pour	Contre	Abstention
2	12	0

Option 2 (celle qui a été faite cette année) : remboursement de l'adhésion à l'association et perte du statut d'adhérent

Pour	Contre	Abstention
12	2	0

De plus, une modification a été proposée pour inclure un paragraphe sur le paiement de toute somme due à la MJC avant de pouvoir s'inscrire à une activité régulière.

Validation du reste des modifications du RI

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Il est également rappelé que les parties modifiées du règlement intérieur étant sous la responsabilité du CA, elles pourront être revues en cours de saison pour la saison prochaine sans avoir à convoquer d'assemblée générale. Ce qui laisse plus de souplesse et la possibilité d'adapter en fonction du contexte.

## 10. Tirage au sort des administrateurs sortants du CA lors de la prochaine AGO

Radiation de Nina LAURENT (article 10 des statuts – absence non excusée à plus de 3 CA successifs).

Ont été tirés au sort et perdent leur mandat au jour de la prochaine AGO (avec possibilité de se présenter de nouveau lors de la prochaine AG) :

- Annabelle Plantegenet
- Christine Lambert
- Antoine Ferron
- Yves Guillerme

- Christine Guyot

### **11. Souscription d'un nouveau compte à terme pour la période d'octobre à décembre 2023**

Pas de vote car information – même contrat et montant pour 3 mois au Crédit Mutuel à 1,6% d'intérêts. Echéance au 29 Décembre 2023.

### **12. Points divers**

- Drive : demande récurrente, pour l'usage du CA uniquement. Gestion par le/la secrétaire et secrétaire adjoint.e. Dépôt des travaux des commissions + des CR des CA.
- Par ailleurs un espace est disponible sur le site de la MJC pour y déposer les documents publics : <https://www.mjcsanssouci.fr/doc>
- Travaux des commissions :
  - Reprendre les commissions
  - Un évènement proposé par Hakim-> soirée musicale – la commission événement doit s'emparer du sujet avec Hakim.
  - Redéfinir la liste des commissions après élection nouveau CA.

Pas d'autre point abordé.

Fin du CA : 21h26

*Les Co-Présidents :*

**M. SZABO Cédric**

**M. MILLAUD Aurélien**

*Le Secrétaire :*

**M. JIMENEZ-MONTES Fabrice**